1

Les compétences de la province Sud en matière d'environnement

p. 4 Présentation de la direction de l'Environnement

p. 5 Les gardes-nature

OBSERVER SANS DÉRANGER

Privilégiez les opérateurs battant ce pavillon officiel délivré par la province Sud.

Présentation de la direction de l'Environnement

La direction de l'Environnement (DENV) est chargée de mettre en œuvre la politique de la province Sud en matière d'environnement.

SERVICE DE LA CONNAISSANCE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TERRITOIRES (SCBT)

Il concourt notamment à la connaissance et à la protection de la biodiversité, à la gestion des milieux terrestres et marins et à la coordination du réseau des aires protégées.

SERVICE DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET DES DÉCHETS (SICIED)

Il émet des avis dans le cadre des consultations administratives, participe à la prévention et à la réduction des pollutions et impacts, à l'élimination ou à la valorisation des déchets et applique la règlementation relative aux installations classées.

SERVICE DES GARDES-NATURE (SGN)

Ils surveillent les milieux terrestres et marins, informent, contrôlent et sanctionnent le cas échéant les usagers en infraction avec le code de l'Environnement.

Parc Zoologique & Forestier
Parc de la province Sud

PARC ZOOLOGIQUE ET FORESTIER (PZF)

Il abrite la seule collection d'animaux terrestres vivants, contribue à un programme de conservation et accueille le public.

LA RIVIERE BLEUE
PARC DE LA PROVINCE SUD

PARC PROVINCIAL DE LA RIVIÈRE BLEUE (PPRB)

Il concourt à la préservation et à la protection de la faune et de la flore endémiques dans le grand Sud de la Nouvelle-Calédonie et accueille le public pour des activités de pleine nature.

Les gardes-nature

LEURS MISSIONS

INFORMER

Les gardes-nature sont sur le terrain toute l'année. Ils interviennent sur le lagon aussi bien de jour que de nuit, du nord au sud de la province Sud.

Ils assurent la sensibilisation de proximité notamment concernant les espèces protégées menacées (tortues, dugongs, baleines, oiseaux...), les aires protégées et les règles de pêche. Si vous les rencontrez, n'hésitez pas à poser des questions sur vos droits et devoirs de plaisanciers.

SURVEILLER ET CONTRÔLER

Les gardes-nature sont des agents provinciaux assermentés en charge de veiller notamment à la bonne application des réglementations relatives aux espèces, habitats naturels, pêche et activités dans les aires protégées. Ils sont habilités à dresser des procès-verbaux.

PROTÉGER

En suivant également la fréquentation et les usages des sites, ils contribuent à l'acquisition des connaissances et à l'amélioration de la gestion des espèces et de leurs habitats, pour mieux les protéger.

Les gardes-nature sont des agents assermentés et commissionnés qui contrôlent 8 000 usagers en mer par an dont plus de 3 000 embarcations. Une centaine de procès-verbaux sont établis pour des délits constatés au titre des réglementations relatives à la pêche ou à la protection des espèces et des aires protégées. Les décisions ordonnées par le Parquet du tribunal de première instance demeurent fermes à l'encontre des infracteurs portant atteinte à l'environnement.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES AIRES PROTÉGÉES DE LA PROVINCE SUD

Accédez en 1 clic à la localisation et aux limites cartographiques des aires protégées, aussi bien marines que terrestres. Les points GPS des limites de toutes les aires protégées que compte la province Sud, leur statut et leur surface y sont référencés.

TOUT SAVOIR SUR

province-sud.nc

mot-clé : atlas